

Date de convocation : 29 septembre 2025

Délégués en exercice :

Luc STREHAIANO
Anne JASON
Frank ZAKARIA
Hervé WHISTON
Cécilia DOS SANTOS
Mathieu SZUBINSKI
Dominique REVEILLERE
David DUMEUNIER
Mohammed NIFA

Suppléants :

François ABOUT
Ane Marie BRASSET
Franck ZONTONE
Cécile JUDE
Alexandre LEGAL
Yves HAMIAFO-NTEMFACK
Muriel DANQUAH
Bernard GLENAT
Thierry ROUSSELET

Absents non remplacés : 5

Quorum : 5

Votants : 4

**SYNDICAT DE COMMUNES POUR L'ETUDE,
LA REALISATION ET LA GESTION
D'INSTALLATIONS SPORTIVES**

=====
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du Comité syndical du 13 OCTOBRE 2025
=====

*Le treize octobre 2025, le comité syndical s'est réuni au
Foyer des Sportifs sous la présidence de Monsieur Luc
STREHAIANO, Président du SCERGIS*

Etaient présents : Mme JASON, M. WHISTON, M. ABOUT, M.
REVEILLERE, M. STREHAIANO

Etaient absents représentés : 0

Secrétaire de séance : Mme JASON

OBJET : Création d'emplois modifiant le tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-cinq, le treize octobre à 18h30, le Comité syndical du Syndicat de Communes pour l'étude, la réalisation et la gestion d'installations sportives (SCERGIS), dûment convoqué, s'est réuni au foyer des sportifs du complexe sportif Schweitzer, sis 40 rue d'Andilly à Soisy-sous-Montmorency sous la présidence de M. Luc STREHAIANO ;

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 9

Date de convocation du Comité syndical : 29/09/2025

Date d'affichage de la convocation : 29/09/2025

Présents : Mme JASON, M. WHISTON, M. ABOUT, M. REVEILLERE, M. STREHAIANO

Représentés : 0

Absents non remplacés : 4

Secrétaire de séance : Mme JASON

LE COMITE SYNDICAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Accusé de réception en préfecture
095-200048999-20251023-DEL131025-13-DE
Date de télétransmission : 23/10/2025
Date de réception préfecture : 23/10/2025

H

VU le décret n°88-547 du 6 mai 1988, portant respectivement statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. le Président,

CONSIDERANT la promotion interne et de l'inscription sur la liste d'aptitude des agents de maîtrise arrêtée par le Centre interdépartemental de gestion de la grande couronne, il est proposé de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet permettant la nomination par voie de détachement de l'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet assumant les fonctions de responsable technique du complexe sportif. Il conviendra de supprimer du tableau des effectifs, après avis du Comité Social Territorial, l'emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet après intégration de l'agent dans le grade d'agent de maîtrise.

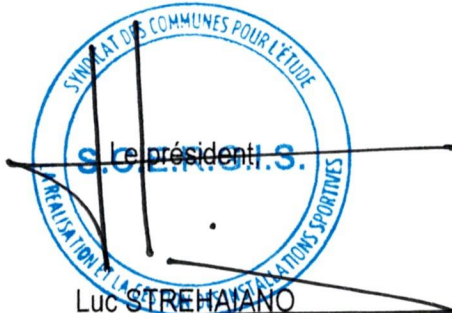
APPROUVE la création d'un emploi de responsable technique relevant de la catégorie C du grade d'agent de maîtrise à temps complet.

ADOpte la modification du tableau des effectifs comme suit :

Filière	Emplois à temps complet	Ancienne situation	Nouvelle situation
Technique	Agent de maîtrise	0	1

IMPUTE la dépense au chapitre 012 du budget,

AUTORISE le Président à prendre toutes mesures et à signer tous les actes administratifs et documents se rapportant à la présente délibération.


23 OCT. 2025

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le :

Mis en ligne et/ou notifié le :

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 23 OCT. 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture
095-200048999-20251023-DEL131025-13-DE
Date de télétransmission : 23/10/2025
Date de réception préfecture : 23/10/2025